



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 14 décembre 2021.

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau

Affaire suivie par : Astride ERMAN
Tél : 03 87 34 33 27
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

à
Monsieur le Maire
8 rue des écoles
57155 MARLY

OBJET : Dossier de déclaration concernant la construction de logements rue Saint Ladre – Commune de Marly – Accord avant le délai de 2 mois

RÉF. : Dossier N° 57 - 2021 - 00428 – Dossier PE – EP – Marly

PJ. : 3

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**Construction de logements rue Saint Ladre
Commune de Marly**

Ce dossier a été déposé par : DELTA PROMOTION

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du récépissé de déclaration n°57-2021-00428 en date du 24 août 2021 accompagné du courrier de notification d'accord avant le délai de 2 mois.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration et du courrier de notification d'accord avant le délai de deux mois.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER